



Ville
de Matane

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

8 février 2010

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil de la ville de Matane, convoquée suivant les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* tenue le 8 février 2010 à 19 h 30 en l'hôtel de ville, à laquelle étaient présents madame la conseillère Monique Fournier et messieurs les conseillers Claude Harrison, Mario Hamilton, Martin Lefrançois et Steve Girard, tous formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Claude Canuel.

Est également présente madame Dominique Tancrède, greffière.

Absence motivée de monsieur Michel Barriault, directeur général.

Aucune personne n'assiste aux délibérations du Conseil.

2010-146

REPLACEMENT POUR CONGÉ PARENTAL AU POSTE DE COORDONNATEUR(COORDONNATRICE) À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE – AUTORISATION D’AFFICHAGE

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le Conseil autorise le Service des ressources humaines et des communications à procéder à l'affichage d'un poste de coordonnateur(coordonnatrice) à l'environnement et au développement durable pour une durée déterminée, soit pour le remplacement d'un congé parental.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2010-147

RÉFECTION MAJEURE DU POSTE DE POMPAGE SP-2 - PROGRAMME « FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC (FCCQ) » - RÉVISION DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE

Considérant que le poste de pompage principal d'eaux usées, SP-2, doit faire l'objet d'une réfection majeure;

Considérant que le poste SP-2 est un ouvrage de pompage indispensable aux infrastructures d'interception d'eaux usées de la ville de Matane;

Considérant que le poste actuel date de 1985;

Considérant que l'estimation initiale des coûts de travaux réalisée par la firme Roche Ltée, Groupe-conseil était de 1 983 700 \$;

Considérant que le montant de la plus basse soumission conforme est de 1 916 279,07 \$, avant taxes;

Considérant que la nouvelle analyse réalisée par la firme Roche Ltée, Groupe-conseil, quant au coût maximal admissible à une aide financière est de 2 682 794 \$;

Pour ces motifs,

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE GIRARD

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane présente une demande de révision de l'aide financière accordée dans le cadre du Programme « Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) », pour la réfection du poste de pompage SP-2 basée sur un coût maximal admissible à une aide financière de 2 682 794 \$.

Que Roche Ltée, Groupe-Conseil, soit mandatée pour représenter la Ville au plan technique dans le cadre de cette demande de révision de l'aide financière accordée dans le cadre du Programme « Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) ».

Que la Ville de Matane s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est levée.

Et l'Assemblée est levée à 19 h 38.

La greffière,

Le Maire,

Dominique Tancrède,
Avocate

Claude Canuel